



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Procès-verbal N°02/2020

Séance du mardi 24 novembre 2020 à 18h30

Grande salle de Belmont

Sous la présidence de Monsieur Didier Bérard

Le Président ouvre la séance à 18h30 et souhaite une cordiale bienvenue à chacune et à chacun.

Il salue également les membres du CoDir, le Commandant, sa secrétaire, M. Olivier Guignard, président du Conseil communal de Belmont.

Mme Odile Cuénoud Gonzalez, Présidente du Conseil communal de Pully, ainsi que Mmes les Députées Florence Gross, Monique Ryf se sont excusées.

1. Appel

Mme Francine Medana, secrétaire, procède à l'appel.

Mme Lena Lio, MM. David Chassot, Christian Dupertuis se sont excusés.

Quinze conseillères et conseillers sont ainsi présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. Bérard demande si l'enregistrement de la séance par la secrétaire pourrait déranger un membre de l'Assemblée. Ce n'est pas le cas.

Acceptation de l'ordre du jour

Le Président ouvre la discussion en ce qui concerne l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Le procès-verbal a été envoyé par mail le 18 octobre dernier par l'ancien secrétaire, M. Bernard Montavon.

M. Pyrame Jaquet demande la parole.

Il n'a pas reçu les informations complémentaires promises quant à sa demande de restriction de l'accès au chemin du Viaduc aux seuls bordiers (page 5, Divers et propositions individuelles, point 8.1, dernier paragraphe) qui devaient être transmises par la Direction des travaux et services industriels de la Ville de Pully. La réponse lui sera donnée ultérieurement.

La parole n'est plus demandée et le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements du Président à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président fait savoir qu'il n'a aucune activité spécifique à communiquer depuis la séance du 18 juin dernier, donc aucune communication à faire.

4. Communications du Comité de direction

M. Jean-Marc Chevallaz, président du Comité, informe le Conseil de ce qui suit :

4.1. Mesures Covid

« Tout d'abord au nom du Comité de direction, nous espérons que vous êtes dans la meilleure des formes possibles durant cette nouvelle période de pandémie et qu'il en est de même pour vos familles.

Lors du dernier Conseil du 18 juin, je vous indiquais que le plan ORCA serait levé le soir même et que 4 corps de police, dont le nôtre et celui de Lavaux avaient émis le désir de poursuivre le système de collaboration mis en place jusqu'à la fin de l'année. Ceci permettant, entre autres, de laisser accessible le système de conduite SAGA à tous les corps de police permettant une vision globale de tous les moyens sur l'ensemble du territoire.

Cette collaboration a pu continuer de manière satisfaisante pour tous les corps, mais particulièrement pour la PEL et l'APOL.

Malheureusement, comme vous le savez, le 23 septembre, le Conseil d'Etat a déclenché une nouvelle fois la mise en application du plan ORCA (Organisation en cas de catastrophe). Dès ce moment, la Police cantonale vaudoise (PCV), les Polices communales (POLCOM) ainsi que les autres services de l'Etat sont à nouveau passés sous la coordination de l'EMCC (Etat-Major Cantonal de Conduite), autrement dit, on prend les mêmes et on recommence.

D'ici la fin de l'année, un bilan du projet CoRe, pour Collaboration Renforcée, sera établi par le secrétariat de notre association des directeurs des polices vaudoises à l'attention des quatre commandants concernés. Une fois finalisé, ce bilan sera présenté aux quatre Codir concernés dont celui de la PEL.

4.2. Mise au concours du poste d'assistant(e) du Commandant

Certains d'entre vous ont peut-être vu passer l'annonce d'emploi relative à la mise au concours du poste d'assistant(e) du Commandant. En effet, Mesdames et Messieurs, Mme Richard a osé prendre la décision de voguer vers de nouvelles aventures dès le 1 janvier 2021.

C'est donc après un processus de sélection couronné de succès (60 dossiers reçus), que sa remplaçante, Mme Fleury, sera présente quelques jours sur décembre afin d'effectuer une transition en douceur pour une prise de fonction au 1er janvier 2021.

Au nom du Comité de direction, nous remercions chaleureusement Mme Richard pour tout son engagement sans faille et lui souhaitons tous nos meilleurs vœux de succès chez son futur employeur.

Covid oblige, il n'y a malheureusement ni bises ni fleurs, mais nous prendrons congé dans les bonnes formes en décembre.

4.3. Newsletter de l'ASEL

Lors du dernier Conseil, nous vous avons indiqué être à bout touchant de l'envoi automatique des informations aux membres de ce plénum. Lors d'une dernière vérification, nous avons découvert que les serveurs hébergeant l'application se trouvait aux USA, ce qui ne nous avait pas été communiqué au préalable et ne correspond donc pas à nos standards en termes de sécurité de l'information, surtout avec Donald ! Dès lors, nous avons mandaté une société externe pour rapidement nous proposer une alternative.

5. Préavis du Comité de direction N° 03 - 2020 Budget 2021

Le Président informe que chacun a reçu le rapport de la Commission de gestion puis il donne la parole à sa présidente, Mme Anne Schranz.

Mme Schranz fait savoir que la Commission de Gestion n'est pas revenue sur des postes pour lesquels elle avait déjà eu des explications au fil des années, mais qu'elle a plutôt étudié les variations entre budgets. Elle encourage les membres du Comité intercommunal qui auraient des questions sur des points incompris à les poser maintenant en plénum.

Le Président remercie la Commission pour son travail et passe ensuite à l'examen du préavis 3-2020 – Budget 2021. Le fascicule du budget est ensuite passé en revue.

Deux questions sont soulevées :

Compte 6133801 - Attribution fonds renouvellement

Mme Anita Bonjour demande si ce montant en prévision du remplacement des appareils radars est prévu pour les radars fixes ou mobiles. M. Chevallaz lui répond qu'il s'agit de radars mobiles.

Compte 6133115 - Véhicules

M. Alexandre Freise, demande s'il s'agit d'un scooter à 2 ou à 3 roues.

M. Chevallaz lui indique qu'il s'agit d'un remplacement et que c'est un scooter à 2 roues.

Le budget ne sollicitant pas davantage de remarques ou de questions, le Président donne lecture des conclusions du préavis.

Le préavis 3-2020 – Budget 2021 est accepté à l'unanimité.

6. Divers et propositions individuelles

6.1. Mme Anne Schranz a été approchée à la fin de l'été pour faire quelques demandes concernant la pollution sonore dans le cadre de l'ASEL. Ces demandes sont moins urgentes, vu que pour l'instant nous vivons plutôt les fenêtres fermées, mais restent pertinentes.

1) Que font nos communes en particulier Pully, par rapport à d'autres villes, qui ont pris des initiatives dans ce sens, comme Fribourg qui a mis tous ses axes principaux à 30km/h. ? Lausanne a mis des radars anti bruit et a cartographié la ville. Yverdon a examiné plus de 900 véhicules durant l'été 2020.

2) La police intercommunale a-t-elle été plus sollicitée cet été que les années précédentes à la même période à cause du confinement et de la canicule ? On parle toujours de pollution sonore.

3) Quelles mesures pourraient-elles adopter ? Soit à l'instar de Lausanne, faire une campagne de prévention avec des appareils de mesure sur les grands axes ou bien contrôler ou arrêter les véhicules ou autres appareils, telles que souffleuses de feuilles, tondeuses à gazon d'anciennes générations, couper le son des véhicules d'urgence entre minuit et 6h du matin, etc.

M. Jean-Marc Chevallaz m'a transmis déjà ses réponses circonstanciées, mais je pense qu'elles pourraient intéresser tout le monde et qu'il serait utile que vous les entendiez ce soir.

M. Chevallaz remercie Mme Schranz d'avoir transmis ses demandes et confirme que le sujet est d'actualité.

A titre liminaire, en ce qui concerne la Ville de Pully, il y a lieu de préciser que la Municipalité s'est déjà penchée sur cette problématique et notamment en ce qui concerne les nuisances routières. Ce point figure d'ailleurs dans le programme de législature 2016-2021.

Vu qu'il s'agit d'une compétence communale, une première analyse a été effectuée quant aux aménagements des voies de circulation en vue d'implémenter la vitesse sur certaines artères de la commune et en la faisant passer notamment de 50 km/h à 30 km/h la nuit, réduisant ainsi les nuisances conformément à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

Cette mesure irait dans le sens de celle déjà appliquée en ville de Lausanne. Toutefois, cette décision ne saurait être prise à la légère, car elle pourrait avoir des conséquences défavorables lors de courses urgentes par les véhicules prioritaires de secours « feux bleus », comme on les appelle, prolongeant ainsi de 1,5 fois environ les délais d'intervention.

Tout en poursuivant son analyse, elle est dans l'attente d'une décision fédérale pour réduire les conséquences de Via Secura pour les véhicules d'urgence en cas d'infraction, car à ce jour, il n'y a pas de différenciation entre un policier/ambulancier/pompier qui circule en excès de vitesse dans le cadre d'une course urgente par rapport au simple citoyen. Ils seront condamnés de la même façon.

Néanmoins, les communes de l'ASEL n'ont pas une configuration géographique propice aux grands raouts routiers contrairement à la région en Lavaux, le Marchairuz ou le Col des Mosses.

Durant la période du confinement, il n'a pas été constaté d'augmentation de nuisances sonores routières dans notre région. Certes, et on ne pourra pas y échapper, certains automobilistes prenant un malin plaisir à faire monter les tours de leur moteur en circulant sur certaines artères.

Ces situations sont toutefois limitées en nombre puisque 2 ou 3 plaintes sont parvenues à la PEL cet été ; ceci pour des motards faisant rugir leur engin en circulant sur la route du Lac. Force est toutefois d'admettre que certaines motos, que nous ne citerons pas, répondaient bel et bien aux normes légales du Service des automobiles, ce qui rendait, dès lors, impossible toute sanction de la police, bien heureusement.

Quant aux véhicules 4 roues qui auraient été volontairement modifiés pour augmenter soit la puissance du moteur soit le bruit au sortir du pot d'échappement, notre organisation n'a pas été, de manière générale, confrontée à ce problème ; ceci comme pour les années précédentes.

Police Est Lausannois s'est renseignée sur le coût d'un « radar bruit » qu'une commune pourrait acquérir. Le prix étant assez élevé (plusieurs milliers de francs) une variante de location pourrait être envisagée si le besoin se faisait sentir. Toutefois, le prix est quand même assez conséquent et le nombre de db inscrit sur les panneaux ne seraient qu'indicatif comme pour les radars vitesses pédagogiques. Cela n'aurait un effet que de faire réagir les citoyens responsables.

Une analyse est en cours au sein du Service des automobiles du canton de Vaud pour qu'en 2020-2021, avec l'appui des corps de police du canton, des spécialistes effectuent des contrôles sur le terrain. Munis d'appareils homologués, ces spécialistes pourraient être à même de saisir sur-le-champ les véhicules en infraction. La campagne médiatique qui suivrait pourrait dissuader certains automobilistes à ne pas confondre les routes publiques avec des circuits de course !

Quant aux nuisances causées par les appareils ménagers, ou de jardins ou de chantiers, la PEL ne peut intervenir qu'à titre préventif et en cas d'abus, à savoir dénoncer le cas au Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) du canton de Vaud, seule entité compétente pour relever des données officielles. A défaut, la PEL veille à ce que les heures de police soient respectées conformément au Règlement général intercommunal de police.

Enfin, demander aux véhicules d'urgence de couper la sirène lors de courses urgentes la nuit est un sujet récurrent. Toutefois, la loi est très claire. Pour bénéficier de la priorité, un véhicule de police, pompier ou ambulance doit circuler avec les feux bleus et sirènes. En cas d'accidents ou de légères infractions vitesses, si ces deux attributs prioritaires n'ont pas été enclenchés, le chauffeur est automatiquement fautif quelles que soient les circonstances de

l'événement. Avec l'application stricto sensu de Via Secura par la justice, et certains exemples récents le démontrent ... il ne peut être exigé des collaborateurs de rouler sans les moyens prioritaires, même si cela se fait de temps en temps pour limiter les nuisances durant la nuit.

Mais finalement une question reste en suspens : les voitures et les motos font-elles plus de bruit qu'avant ou est-ce l'humain qui est plus sensible au bruit ?

Je profite au nom du Codir de remercier le Conseil intercommunal d'avoir accepté notre budget 2021 qui est le dernier de cette législature 2016-2021.

Je profite également de vous souhaiter, au nom du comité de direction ainsi qu'à vos familles, des fêtes de fin d'année dans la sérénité. »

Le Président demande à Mme Schranz si les réponses lui conviennent. C'est le cas.

Le président remercie les membres pour leur participation à cette courte séance et d'avoir validé ce budget 2021, ainsi que le Comité de direction, le commandant, son assistante et tous les collaborateurs pour la qualité des documents présentés et pour le travail de tous les jours dans cette période si spéciale.

Il présente ses meilleurs vœux pour la suite de ses activités à Mme Anne-Françoise Richard, qui quitte l'Association après 5 années. Il la remercie pour son travail soigné et les cordiaux échanges qu'il a eus avec elle, en tant que secrétaire du Conseil intercommunal, puis comme président et lui souhaite bonne suite.
(Applaudissements).

Le président communique que la dernière séance de la législature se tiendra certainement en juin 2021. Les renseignements seront transmis à tous les membres en temps utile. Il remercie également la commune de Belmont et son personnel pour la mise à disposition et la préparation de la salle.

Il souhaite à tous les membres une bonne fin d'année et espère retrouver tout le monde en 2021 dans des conditions moins restrictives.

La séance est levée à 18h55.

Le Président

la Secrétaire

Didier Bérard

Francine Medana

Pully, le 13 mai 2021

Distribution : - aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron